

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3875)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 5017

présenté par
M. Cazenove

ARTICLE 59

À l'alinéa 4, après le mot :

« application »,

insérer les mots :

« de l'expérimentation d'un choix d'un menu végétarien ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à préciser, d'une part, que l'expérimentation dans les écoles élémentaires n'aura lieu qu'à l'issue de l'expérimentation dans les autres restaurations collectives publiques volontaires. D'autre part, il vise à préciser que l'expérimentation, en école élémentaire, portera bien sur l'alternative végétarienne quotidienne, et non sur un plat unique végétarien pour éviter toute confusion.